

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ NOTRE DAME DE MONTAUBAN
MRC DE MÉKINAC

À une session régulière du conseil de la municipalité de Notre Dame de Montauban tenue le 7 juin 2016 à 19h30 au lieu ordinaire des sessions et où étaient présents Mesdame Diane Morasse Léveillé, Isabelle Denis, Messieurs Michel Sasseville, Jean-Louis Martel, Gérard Delisle. Sous la présidence du maire Monsieur Jean-Guy Lavoie. Tous membres du conseil et formant quorum.

Monsieur Benoit Caouette, directeur-général-adjoint, secrétaire-trésorier-adjoint est aussi présent.

RÉSOLUTION # 2016-06-89 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Mot de Bienvenue
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal du 3 mai 2016.
4. Adoption & paiement des comptes
5. Correspondance.
6. Soumission pour entretien des aménagements paysagés
7. soumission pour réfection de toitures
8. Approbation du rapport financier se terminant le 31 décembre 2015
9. Nomination des vérificateurs pour 2016
10. autorisation au NDA Jam pour contourner le sentier de VTT
11. Autorisation pour payer les frais exigibles pour le certificat d'autorisation pour réservoir d'eau à Montauban.
12. Résolution pour mandater Pluritec, ingénieurs conseil à déposer la demande de certificat d'autorisation pour réservoir à Montauban.
13. Résolution pour mandater Pluritec, ingénieurs conseils à produire le manuel d'exploitation des installations de production d'eau potable.
14. Droit de passage de VTT rue Rompré et Rang St-Paul.
15. Autres sujets : A) Résolution pour modifier règlement #335 vs 911
B) demande de projet SEMO vs adapté bureau Bibliothèque
C) Résolution vs Drone
16. Suivi
17. Période de questions.
18. Levée de l'assemblée

Il est proposé par la conseillère Diane Morasse Léveillé, appuyé par le conseiller Gérard Delisle que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

RÉSOLUTION # 2016-06-90 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 MAI 2016

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Martel, appuyé par le conseiller Michel Sasseville que le procès-verbal du 3 mai 2016 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

RÉSOLUTION # 2016-06-91 ADOPTION & PAIEMENT DES COMPTES

26220	Manon Frenette	Table langer	264.40 \$
26221	Alimentation N.Dame	essence	131.13 \$
		Remb. Frais	
26222	Mun. Lac aux Sables	format.	2 141.65 \$
26223	Chantal Auger	Hébergement	115.50 \$
26224	Centre Sportif J.P.	Subvention	5 000.00 \$
26225	Telus	Bureau, etc	384.10 \$
26226	Groupe Page Jaune	Annuaire	114.41 \$
26227	Hydro Québec	Bureau, etc	4 758.56 \$
		Fourn. Bur.	
26228	Denise Villemure	Biblio	245.85 \$
26229	Telus Mobilité	Cellulaires	258.12 \$
26230	Frédéric Lamothe	Frais déplac.	115.92 \$
26231	France Parent	Hébergement	272.25 \$
		Concierge	
26232	Ursule Arcand	centre	100.00 \$
		Passage à	
26233	Canadien National	niveau	831.00 \$
26234	Alimentation N.Dame	essence	245.45 \$
		Contr. Empl.	
26235	Min. Rev. Québec	Avril	7 174.75 \$
		Contr. Empl.	
26236	Rev. Canada impôt	Avril	2 977.81 \$
26237	Fête Nationale	Subvention	200.00 \$
26238	Alimentation N.Dame	essence	102.45 \$
26239	Hydro Québec	Aqueduc N.D.	739.83 \$
26240	J.M. sports	Incendie	454.15 \$
26241	Hydro Québec	Lumières Rues	351.67 \$
		Concierge	
26242	René Morin	Loisirs	559.01 \$
26243	Croix Rouge	Entente	150.00 \$
26244	R.Q.V.V.S.	Cotisation	50.00 \$
26245	O.M.H. N.D de Mtb	2e vers.	2 788.25 \$
		Achat	31 800.00 \$
26246	Coop Multiservices	équipement	\$
26247	A.D.M.Q.	Congrès	578.32 \$
26248	Benoit Caouette	Congrès COMBEQ	618.36 \$
26249	Alimentation N.Dame	essence	185.63 \$
		Registre	
26250	Com. Transp. Québec	véhicules	138.00 \$
26251	Hydro Québec	Caserne	421.63 \$
26252	Croix Bleue	Ass. Coll. Juin	1 003.51 \$
26253	Ass. Espoir de vie	dons	65.55 \$
26254	Petite Caisse	Frais poste	180.68 \$
		projet Nouv.	
26255	Denise Villemure	Horiz	195.65 \$
26256	Alimentation N.Dame	essence	90.11 \$
		2e vers.	
26257	Paul Arcand	Écocentre	1 222.50 \$
26258	Bell Express vu	T.V.	93.87 \$
26259	Groupe Environex	Analyse d'eau	372.87 \$
26260	Jean-René Bourré	Camion	6 086.15 \$
26261	CMP Mayer inc.	Incendie	427.99 \$
		Équip. Bur.	
26262	Port.Cham	Fourn. Bureau	85.04 \$

26264	Gar. Claude Lamarre	véhicules	91.99 \$
26265	Gar. G. Champagne	Réparer Balai	172.46 \$
26266	Marc Gariépy,	Hébergement	383.84 \$
26267	H.P. Terrassement	Balai	3 074.15 \$
26268	JDS Multiservices	Coop	440.21 \$
		Entretien	
26269	La Pérade Chrysler	véhicules	903.35 \$
26270	Normand Martel	Pépine	367.92 \$
		1er vers,	47 772.00
26271	Ministre finances	police	\$
26272	Mun. Ste-Thécle	Form. Incendie	96.32 \$
		Plan	
26273	Fluritec ingénieurs	intervention	5 947.66 \$
26274	Protection inc. CFS	Extincteurs	852.31 \$
		Déneig. Lac	
26275	Jimmy Racine	Domaine	2 600.00 \$
		Quote part	
26276	RRGMR de Portneuf	boues	238.72 \$
		Article	
26277	Savonnerie B.L.	nettoyage	290.22 \$
	Services Matrec	Location 40	
26278	inc.	verges	103.48 \$
26279	Poste Canada	Frais poste	14.13 \$
26280	S.C.A. St-Ubalde	Parc	1 029.95 \$
26281	Telus Mobilité	Cellulaires	255.70 \$
26282	Telus	Incendie	70.16 \$
26283	Jacques		
Thibault	Jacques Thibault	Incendie	517.39 \$
		Servé Première	
26284	Tremblay, Bois,	ligne	596.55 \$
26285	Xérox Canada	Copieur & fax	2 245.82 \$
26286	Christian Paré	Congrès	1 006.46 \$
26287	Alimentation N.Dame	essence	234.81 \$
26288	Rev. Canada impôt	Contr. Empl. Mai	2 905.64 \$
26289	Ministère Rev. Québ	Contr. Empl. Mai	7 131.20 \$
		Biblio, Caserne,	
26290	Telus	Gar	192.86 \$
26291	Groupe Page Jaune	Annuaire	120.15 \$
		Coop & Centre	
26292	Hydro Québec	mun.	3 460.17 \$
26293	Martin Rivard	Formation 60%	691.35 \$
26294	Jessy G. Perron	Formation 60%	692.01 \$
26295	Hugo G. Perron	Formation 60%	456.98 \$
26296	Michael Frenette	Formation 60%	453.74 \$
26297	Kevin Frenette	Formation 60%	453.74 \$
26298	Christian Paré	Essence	36.00 \$
26299	Groupe Ultima inc	Assurances	4 158.00 \$
	Association Lac		
26300	Charest	Déneigement	1 034.77 \$
26301	Fluritec ingénieurs	Réservoir	7 962.02 \$
	Transport Alain		
26302	Carrier	Niveleuse	5 863.73 \$
26303	Plomberie Guy Auger	Bloc Sanitaire	91.98 \$
26304	Protection inc. CFS	Extincteurs	32.77 \$
26305	J.M. sports	tracteur Gazon	276.38 \$
26306	Aréo-Feu	Acc. Incendie	396.66 \$

26307	Services Matrec inc. Dépl. Maison R.L.	Transport conteneur	264.44 \$
26308	inc.	Balai	2 834.14 \$
26309	Canadien National	Passage à niveau	831.00 \$
			183 831.95
			\$

Il est proposé par le conseiller Gérard Delisle, appuyé par le conseiller Jean-Louis Martel que les comptes soient approuvés et payés au montant de \$183,831.95

ADOPTÉ UNANIMEMENT

CORRESPONDANCE

- Pétition concernant le sondage pour le journal L'éveil Noir & Blanc
- Ministère des Transports : confirmation subvention au montant de \$578,758 dans le cadre du programme réhabilitation du réseau routier local volet accélération des investissements sur le réseau local. dossier AIRRL-2015-058
- Ministère des Transports : confirmation d'une aide financière potentielle pouvant atteindre 90% dans le cadre du programme Réhabilitation du réseau routier local volet Redressement des infrastructures routières locales. dossier RIRL-2015-013
- Ministère des affaires municipales : Confirmation de l'accord du ministère concernant le plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potables.
- Tremblay, Bois, Mignault, Lemay : copie de lettre adressée à Mme Martine Frenette concernant les différentes demandes de documents.
- Martine Frenette : copie de lettre du 10 mai adressée à M. Jean-Guy Lavoie, maire concernant différentes demandes
- MRC de Mékinac : offre d'acheter des sacs réutilisables à l'effigie de « Mékinac, j'achète ». Rien prévu
- O.M.H. Notre Dame de Montauban : prévisions budgétaires révisé pour 2016.
(voir résolution # 2016-06-93)
- MRC de Mékinac : confirmation d'une aide financière au montant de \$5000. dans le cadre du programme d'aide aux villégiateurs sur les terres du domaine

public. dossier PAV-2016-06

- RRGMR de Portneuf : demande d'accepter les normes établies pour l'implantation de micro-écocentre. voir résolution # 2016-06-94)
- Environex : analyse d'eau pour le secteur Notre Dame et Montauban. Eau bonne
- Fédération Canadienne des Municipalités : informe que le projet de valorisation de résidus Notre-Dame-de-Montauban (dossier FMV 15001) a été refusé dans le programme du fonds municipal vert.
- Cabinet du Premier ministre du Qc : accusé réception de la lettre du 10 mai concernant le projet de traitement et de récupération de résidus miniers.
- Copie de lettre adressée à la C.S. de L'Énergie concernant le service internet CACI et Gymnase

RÉSOLUTION # 2016-06-92 DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Il est proposé par le conseiller Gérald Delisle, appuyé par le conseiller Michel Sasseville que la correspondance soit déposée tel que lue.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

RÉSOLUTION #2016-06-93 APPROBATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES RÉVISÉS 2016 D'OFFICE MUNICIPAL HABITATION

CONSIDÉRANT QUE la société d'habitation du Québec a approuvé les prévisions budgétaires révisé 2016 de l'office municipal habitation avec un déficit de 35,348\$;

CONSIDÉRANT que la part de la Municipalité sera de 3535.00\$ pour 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gérald Delisle, appuyé par le conseiller Michel Sasseville que ce conseil approuve les prévisions budgétaires révisé 2016 tel que déposé.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

RÉSOLUTION # 2016-06-94 ADOPTION DES NORMES ÉTABLIES PAR LA RRGMR DE PORTNEUF POUR LES MICROCENTRES

CONSIDÉRANT QUE pour être admissible à une contribution de la RRGMR de Portneuf pour un micro-écocentre la municipalité doit accepter, par résolution, les normes établies par la régie pour l'implantation de micro-écocentre.

Il est donc proposé par la conseillère Diane Morasse Léveillé, appuyé par le conseiller Gérald Delisle que le conseil de la municipalité de Notre Dame de Montauban participe au projet pilote pour une année soit du 1^{er} mai 2016 au 30 avril 2017 et accepte les normes suivantes :

- La municipalité s'occupera d'aménager et d'opérer un micro-écocentre selon les normes de la Régie et de toute autre autorité compétente (CNESST, MDDELCC, etc)
- La municipalité paiera le salaire de l'employé, la location des conteneurs, le transport des conteneurs, le déneigement ou tout autre frais qui servira à l'exploitation de son micro-écocentre
- la municipalité devra accepter gratuitement les citoyens qui font partie du territoire de la Régie et aussi tenir un registre de la provenance et du nombre de visites
- Le micro-écocentre devra être interdit aux citoyens si le préposé n'est pas à son poste
- Le micro-écocentre sera interdit à tout propriétaire situé en dehors du périmètre de la Régie
- Le micro-écocentre ne devra pas desservir les I.C.I.
- Les plastiques, les cartons, le verre et les papiers devront être récupérés dans les conteneurs à chargement avant fournis par la Régie. Les métaux seront récupérés dans les conteneurs 40 verges cubes, si besoin
- Les rejets devront être disposés et compactés dans des conteneurs à chargement avant ou dans des conteneurs 40 verges cubes
- Le bois devra être récupéré et compacté dans un conteneur d'au moins 40 verges cubes
- La municipalité devra permettre à un représentant de la Régie de vérifier la conformité du micro-écocentre en tout temps et de soumettre des directives à la municipalité
- Les pneus, les huiles, les peintures et les produits électroniques devront être récupérés dans le micro-écocentre
- Pour avoir droit à une contribution de la Régie, toutes les matières récupérables devront être triées convenablement et apportées à l'écocentre de Neuville dans un conteneur de 40 verges.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

RÉSOLUTION # 2016-06-95 SOUMISSION POUR LA RÉFECTION DE TOITURES

Considérant que 3 soumissions ont été reçues soit :

Toitures T.D.G. inc :	515 avenue des Loisirs	\$ 6668.55
	505 avenue des loisirs	\$ 839.11
	412 Principale	\$ 5403.82

Construction Fernand Lavoie : Aucun prix. Lettre

Ébénisterie Montauban Inc. :	515 avenue des loisirs	\$ 5990.20
	505 avenue des Loisirs	\$ 2678.92
	412 Principale	\$ 6300.63

Il est proposé par la conseillère Diane Morasse Léveillé, appuyé par le conseiller Michel Sasseville que ce conseil accepte la soumission de Ébénisterie Montauban inc pour le 515 avenue des loisirs au montant de \$ 5990.20 taxes incluses et la soumission de Toitures T.D.G. inc. pour le 505 avenue des loisirs au montant de \$ 839.11 taxes incluses et le 412 rue Principale au montant de \$ 5403.82 taxes incluses

ADOPTÉ UNANIMEMENT

RÉSOLUTION # 2016-06-96 SOUMISSION POUR L'ENTRETIEN DES AMÉNAGEMENTS PAYSAGÉS

Considérant que 2 soumissions ont été reçues soit :

Annie Gauthier	\$ 3400.00
Paysagiste Claudette Piché	\$13 774.00 taxes incluses

Il est donc proposé par le conseiller Gerald Delisle, appuyé par la conseillère Diane Morasse Léveillé que ce conseil accepte la soumission de Mme Annie Gauthier au montant de \$ 3,400.00 pour l'entretien des aménagements paysagés.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

RÉSOLUTION # 2016-06-97 APPROBATION DU RAPPORT FINANCIER POUR L'EXERCICE FINANCIER 2015

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Martel, appuyé par la conseillère Diane Morasse Léveillé que ce conseil approuve le rapport financier pour l'exercice financier 2015 avec un surplus de \$ 29,144.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

RÉSOLUTION # 2016-06-98 PAIEMENT DES FRAIS EXIGIBLES POUR LE CERTIFICAT D'AUTORISATION VS RÉSERVOIR D'EAU MONTAUBAN

Considérant qu'une demande de certificat d'autorisation doit être adressée au MDELCC pour le réservoir d'eau secteur Montauban;

Considérant que des frais de \$569.00 sont exigibles pour l'obtention de ce certificat;

Il est donc proposé par le conseiller Gerald Delisle, appuyé par le conseiller Michel Sasseville que ce conseil autorise le paiement de \$569.00 au Ministre des Finances et de l'Économie du Québec pour les frais pour l'obtention du MDELOCC d'un certificat d'autorisation pour le réservoir d'eau, secteur Montauban.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

RÉSOLUTION # 2016-06-99 NOMINATION DES VÉRIFICATEURS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2016

Il est proposé par le conseiller Gerald Delisle, appuyé par la conseillère Diane Morasse Léveillé que ce conseil nomme la firme Désaulniers, Gélinas, Lanouette, s.e.n.c.r.l. comme vérificateur pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2016.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

RÉSOLUTION # 2016-06-100 AUTORISATION AU NDA JAM POUR CONTOURNER LE SENTIER DE VTT

Considérant que les 13 et 14 août 2016, le NDA JAM organise des activités et qu'il est nécessaire de fermer une partie du sentier et de le détourner par la rue Principale (Rte 367), Rue du Couvent et avenue des Loisirs;

Il est donc proposé par le conseiller Gerald Delisle, appuyé par la conseillère Isabelle Denis que ce conseil autorise le passage des VTT sur la rue du couvent à partir de la rue principale, et sur l'avenue des Loisirs pour rejoindre le sentier existant.

Que demande d'autorisation soit faite au Ministère des Transports afin d'emprunter la rue principale à partir de l'intersection de la rue du couvent jusqu'au numéro civique 285 et que des panneaux soient installés temporairement.

Que ces autorisations sont effectives que pour la durée du NDA JAM soit du 12 au 14 août 2016

ADOPTÉ UNANIMEMENT

ADOPTÉ UNANIMEMENT

RÉSOLUTION # 2016-06-101 MANDAT À LA FIRME FLURITEC, INGÉNIEUR CONSEIL VS CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR LE RÉSERVOIR D'EAU, SECTEUR MONTAUBAN

Il est proposé par le conseiller Michel Sasseville, appuyé par le conseiller Gérald Delisle que ce conseil mandate la Firme Pluritec, ingénieurs conseil à déposer au MDDELCC une demande de certificat d'autorisation pour le réservoir d'eau, secteur Montauban.

S'engage à transmettre au MDDELCC, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signé par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

RÉSOLUTION # 2016-06-102 MANDAT À LA FIRME FLURITEC, INGÉNIEUR CONSEIL VS MANUEL D'EXPLOITATION POUR LE RÉSERVOIR D'EAU, SECTEUR MONTAUBAN

Il est proposé par la conseillère Diane Morasse Léveillé, appuyé par le conseiller Gérald Delisle que ce conseil mandate la Firme Pluritec, ingénieur conseil à produire le manuel d'exploitation des installations de production d'eau potable;

S'engage à fournir un exemplaire au MDDELCC au plus tard 60 jours après leur mise en service;

S'engage à utiliser et à entretenir ses installation de production d'eau potable conformément aux spécifications indiquées dans les document fournis par le manufacturier ainsi que dans le manuel d'exploitation préparé par l'ingénieur mandaté.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

RÉSOLUTION # 2016-06-103 DROIT DE PASSAGE DE VTT VS RUE ROMPRÉ ET RANG ST-PAUL

Il est proposé par la conseillère Diane Morasse Léveillé, appuyé par le conseiller Michel Sasseville que ce conseil autorise ce qui suit :

- une traverse pour les VTT sur la rue Rompré près de la route 367.
- Autorise aussi le passage de VTT sur la Rue Rompré à partir de la rue Garneau jusqu'à l'entrée de l'ancienne Mines Muscocho
- Que la municipalité installera la signalisation dès que nous l'aurons afin d'officialiser le tout.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

RÉSOLUTION #2016-06-104 DEMANDE DE PROJET SEMO POUR ADAPTER LE BUREAU À LA BIBLIOTHÈQUE

Considérant qu'il y a de l'aide financière de disponible afin d'adapter les travailleurs à mobilité réduite;

Il est proposé par le conseiller Michel Sasseville, appuyé par le conseiller Gérald Delisle demande un aide financière dans le cadre du programme SEMO pour adapter l'espace de travail de la bibliothécaire.

Que Mme Denise Villemure et Manon Frenette, directrice générale ainsi que le Maire sont autorisés à signer tous les documents relatifs à cette demande.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

RÉSOLUTION # 2016-06-105 MODIFIANT LE RÈGLEMENT # 335
DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE
TAXE POUR LE SERVICE 911

Il est proposé par le conseiller Gérald Delisle, appuyé par le conseiller Michel Sasseville que le conseil de la municipalité insère après l'article 1 et avant à compter du 1^{er} août 2016 « que le règlement # 289 est modifié par le remplacement du texte de l'article 2 par le suivant : »

ADOPTÉ UNANIMEMENT

RÉSOLUTION # 2016-06-106 AUTORISATION À DAVE SMITH POUR DES
PRISES DE VUES AVEC UN DRONE AU
NDA JAM

Considérant que les organisateurs du NDA JAM désire obtenir les services d'un drone pour des prises de vues des activités;

Considérant que la municipalité doit donner son autorisation car les activités se déroulent sur des terrains municipaux;

Considérant que le propriétaire du drone M. Dave Smith possède une assurance responsabilité pour ce genre d'activité;

Il est donc proposé par la conseillère Isabelle Denis, appuyé par le conseiller Gérald Delisle que ce conseil autorise M. Dave Smith à prendre des prises de vues avec un drone lors du NDA JAM qui aura lieu les 13 et 14 août 2016 tout en respectant les lois pour ce genre d'activité.

Que le NDA JAM et la municipalité de Notre Dame de Montauban doivent être ajoutés comme assurés additionnels lors de cette activité.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

RÉSOLUTION # 2016-05-107 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par la conseillère Diane Morasse Lèveillé, appuyé par le conseiller Gérald Delisle que l'assemblée soit levée à 22h36

ADOPTÉ UNANIMEMENT

Jean-Guy Lavoie, maire

Benoit Caouette, directeur-général-adjoint